

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'ECHANGES AVEC LE NOUVEAU CHEF DE DIVISION OTR – ZONE FRANCHE

L'an deux mil vingt quatre

Et le 15 octobre, s'est tenue à 09 heures, dans la salle de réunion du siège de l'ASOZOF à l'OTR Division des Opérations Douanières de la Zone Franche, une réunion d'échanges avec le nouveau Chef de Division OTR - Zone Franche à l'effet de délibérer du projet d'ordre du jour suivant :

1. Présentation des participants ;
2. Mot de circonstance de la SAZOF ;
3. Réponse du Chef de Division ;
4. Présentation des doléances de l'ASOZOF ;
5. Discussions ;
6. Divers.

La liste de présence des participants est annexée au présent procès-verbal.

La réunion d'échanges et de partage entre l'ASOZOF, SAZOF et l'OTR - Zone Franche a démarré effectivement à 9 heures 47 minutes.

La réunion est présidée par M. SIKPA, Directeur Général de la SAZOF.

Il a soumis d'emblée le projet d'ordre du jour précité aux participants qui l'ont adopté sans aucun amendement.

### **1- Présentation des participants**

La réunion a commencé avec un tour de table au cours duquel tous les participants se sont présentés.

### **2- Mot de circonstance de la SAZOF**

M. SIKPA Directeur Général de la SAZOF a d'abord présenté ses excuses aux participants pour le retard qu'il a accusé. Puis, il les a remerciés pour leur présence tout en soulignant l'importance que revêt cette réunion, la première avec le nouveau Chef de Division. Selon lui, cette rencontre est avant tout un cadre d'échanges entre les participants qui sont des partenaires œuvrant pour le développement du Togo.

### **3- Réponse du Chef de Division**

Prenant la parole, le Commandant MASSINA, Chef de la Division de l'OTR-Zone Franche, a d'abord adressé ses félicitations aux Chefs d'entreprises pour le rôle de choix qu'ils jouent dans l'économie togolaise, en tant qu'acteurs de création d'emplois et de richesse. Il a ensuite salué les efforts du Gouvernement qui a créé le cadre qui permet aux entreprises d'investir dans notre pays. Puis il a souligné que la mission de la Division qu'il commande est d'accompagner et de faciliter des opérations douanières des entreprises. Selon lui, cela passe par une écoute attentive des opérateurs économiques, et le but recherché est d'améliorer les performances afin que les entreprises puissent gagner de l'argent en même temps que l'Etat aussi en gagne. Enfin, pour conclure son propos et mettre en exergue la collaboration entre la douane et les entreprises, il a indiqué qu'il n'y a meilleur douanier que l'opérateur économique.

### **4- Présentation des doléances de l'ASOZOF**

Le Président de l'ASOZOF, M. ADODO a d'abord salué la disponibilité et l'esprit d'ouverture du Chef de Division avant de présenter les préoccupations des entreprises. Il a dans un premier temps soulevé le problème des importations de produits qui viennent concurrencer ceux qui sont fabriqués au Togo. Il a précisé que cette concurrence est déloyale et provient des importations des pays comme la Chine, la Côte d'Ivoire, le Ghana qui n'offrent pas la même qualité que ceux fabriqués localement. Il a proposé que l'Etat prenne des mesures pour « bloquer » lesdites importations se référant aux attitudes des autres pays pour décourager les importations du Togo en utilisant les valeurs pour les rendre non compétitifs. Il a déclaré qu'en bloquant les importations des autres pays, cela permettrait aux producteurs locaux de vendre et d'éviter la perturbation de la vente vers le marché local.

Le Président a ensuite évoqué la disponibilité des agents des douanes dans les entreprises, notant qu'il arrive que, lorsque l'entreprise a besoin d'eux, ils sont en mission dans une autre entité, ce qui est source de ralentissement des activités. En outre, il a insisté que les agents des douanes soient plus habiles dans les procédures d'entrer et de sortie des matières premières et des produits finis. L'intérêt de cette proposition, d'après lui, est de simplifier les procédures, ce qui permettra de gagner du temps car, « le temps c'est de l'argent. »

Abordant le troisième point, le Président a fait remarquer que les agents des douanes devraient être plus formés, et être plus à l'écoute des opérateurs économiques au lieu de les considérer comme des « voleurs ». Il a noté que les partenaires devraient se faire confiance.

### **5- Discussions**

Les points ci-dessus évoqués ont fait l'objet d'échanges.

Prenant la parole, M. SIKPA a d'abord relevé que « bloquer » les importations des autres pays est trop fort, en notant au passage que le Togo appartient à des

ensembles sous régionaux comme la CEDEAO et l'UEMOA qui reposent sur le principe de la libre circulation des marchandises, et qu'il doit respecter ces accords. Par ailleurs, il a déclaré qu'il n'existe aucun texte aujourd'hui par lequel le Togo interdit les importations des autres pays. Puis, il a indiqué qu'il convient de rendre la concurrence loyale, sans perdre de vue la protection des producteurs locaux. Il a précisé que ce problème devrait faire l'objet de doléances auprès du Cadre de Concertation Etat-Secteur Privé, puis suggéré que le Président en saisisse formellement le Secrétaire Exécutif. Ainsi, des solutions pourront être proposées au haut niveau.

Par ailleurs, s'agissant des normes et des tarifs douaniers, le DG de la SAZOF a fait remarquer que les pays de la CEDEAO sont censés utiliser les mêmes tarifs douaniers pour les produits importés. Cependant, a-t-il noté, des ajustements peuvent être envisagés pour s'assurer que les normes de qualité des produits sont respectées.

M. FADEL, DGA de la société INDUPLAST a quant à lui souligné l'importance de l'anticipation sur les évolutions du contexte régional concernant l'import-export. Il a suggéré la délivrance des certificats d'origine pour faciliter les échanges.

Reprenant la parole, le Président de l'ASOZOF a insisté sur le fait que ce sont les taxes, les coûts et les pratiques des autres pays qui découragent les exportations malgré qu'il n'existe pas de loi interdisant l'importation de certains produits.

Le DG de la société HEAVYMAT, M. ROZAND, pour corroborer les propos du Président, a mentionné que la Côte d'Ivoire est experte dans la protection de son marché local. En outre, se référant à son secteur d'activités, il plaide pour un avantage concurrentiel incluant un cumul d'exonérations octroyées à tous, en plus de celles qui sont particulières à la zone franche, ce qui réduirait la concurrence déloyale des entreprises étrangères qui ne sont pas de la zone franche.

Puis, plusieurs intervenants dont le DG de la société HEAVYMAT et celui de FOUFOUMIX ont évoqué le défi lié aux délais de livraison des conteneurs avec des exemples de retard atteignant une semaine, alors que les mêmes opérations se faisaient en 72 heures. Le DG de la société ORYX, M. SIDIBE a abondé dans le même sens en plaidant la réduction des délais de traitement des conteneurs.

Revenant sur la question de la concurrence déloyale, M. METO, DG de SIAE, a mentionné le défi de la porosité des frontières, et donné l'exemple du dédouanement au rabais des motos qui concurrencent celles qui sont fabriquées sur place.

Prenant la parole à son tour, M. AKAKPO, Directeur Financier de la société OPS, a partagé le témoignage de la résolution au cas par cas des défis auxquels sont confrontées les entreprises en se fondant sur l'exemple de sa société,

appuyant ainsi le Commandant MASSINA. Il a déclaré avoir bénéficié de l'attention soutenue des douanes de la zone franche lors de l'exportation des cartes bancaires que fabrique OPS vers les pays d'Afrique centrale.

Le DG de FOUFOUMIX a saisi l'occasion pour évoquer le problème de contrefaçon auquel son entreprise est confrontée depuis quelques années.

Selon le Commandant MASSINA, la base de la concurrence déloyale peut être une mauvaise appréciation douanière. Par ailleurs, il a reconnu certaines lacunes dans la gestion des délais, et il a promis une meilleure coordination pour réduire les délais d'inspection des conteneurs. Il a insisté sur l'importance de la transparence et la confiance mutuelle entre les entreprises et les agents des douanes pour une collaboration efficace. Il a également souligné la difficulté à maintenir un personnel qualifié en nombre suffisant pour gérer les nombreux contrôles requis.

S'agissant de la transparence et du contrôle, le Commandant a déclaré que la transparence est non négociable. Selon lui, la confiance entre les douanes et les entreprises doit reposer sur une communication claire et un contrôle rigoureux. Il a rappelé que la nature humaine étant faillible, le contrôle reste une nécessité pour protéger toutes les parties prenantes ; puis, il a évoqué la nécessité de définir de bonnes bases. De son point de vue, la facilitation, le bon partenariat, l'accompagnement en termes de valeurs ne peuvent remettre en cause l'une des missions primordiales de la douane, à savoir, le contrôle.

Abordant le problème de confiance entre les opérateurs et les agents des douanes, le Commandant a estimé qu'il peut avoir des péchés de sagesse ou de connaissance, voire des agents zélés, qui malgré les renforcements de capacité qui leur sont offerts agissent selon leur approche personnelle qui peut être un comportement déviant. Cependant, il importe que l'agent des douanes sache ce qui entre et ce qui sort.

S'agissant du problème particulier de FOUFOUMIX, le Commandant lui a demandé de le voir pour un traitement spécifique.

Le Commandant a rassuré tous les participants de sa disponibilité à travailler en étroite collaboration avec les entreprises. Pour joindre l'acte à la parole, il a communiqué son numéro de téléphone aux participants en précisant que c'est un numéro dédié aux opérateurs économiques de zone franche, et ouvert 24 heures sur 24 à leur service.

## **6- Divers**

Prenant la parole, le DG d'ORYX a soulevé la complexité et les retards liés à l'application du code de spécification tarifaire (CST), notamment les ajustements de prix sur les déclarations douanières lors des ventes locales. A la demande du Commandant MASSINA, une présentation détaillée du CST a été faite par un de ses collaborateurs.

M. METO, DG des sociétés SIAE et SOCIPLAST, a exhorté ses collègues chefs d'entreprises et tous les participants à ne pas perdre de vue les conditions des ressources humaines sans lesquelles les entreprises ne peuvent prospérer.

Le Président de l'ASOZOF a remercié la SAZOF pour les travaux de réfection de la salle de réunion du siège de l'ASOZOF et a suggéré de pourvoir la salle en chaises.

Le DG de la SAZOF a apprécié les propos du Président, et promis d'équiper très prochainement la salle. Il a émis le vœu de d'organiser périodiquement une telle rencontre afin de s'assurer une collaboration agissante entre les acteurs.

Plus rien n'étant à débattre, le Président a remercié les participants avant de lever la séance à 11 heures 45 minutes./.

Le Rapporteur

Le Président de l'ASOZOF

**SITTI Anani Elana**

**ADODO Dahouè Kossi**